Comptabilité Générale – TVA, cas particuliers

TABLE DES MATIERES

1 TVA payée à la douane 2

2 TVA payée à un garage lors d'une réparation de véhicule (facture transmise à l'assurance) 4

3 TVA sur l'acquisition de prestations à l'étranger 6

4 Configuration taux TVA 100% 7

5 Décompte TVA 9

1 TVA payée à la douane

L'import de marchandises engendre généralement deux factures :

- la facture du fournisseur étranger pour le montant de la marchandise achetée
- et la facture du transporteur, avec ses propres frais de transport ainsi que la TVA qu'il a dû payer à la douane

La facture du fournisseur étranger sera comptabilisée avec un taux TVA = 0% (pour l'export/import).

La facture du transporteur devra être comptabilisée sous forme d'écriture multiple, avec les différents taux de TVA selon le détail de la facture (voir exemple ci-dessous).

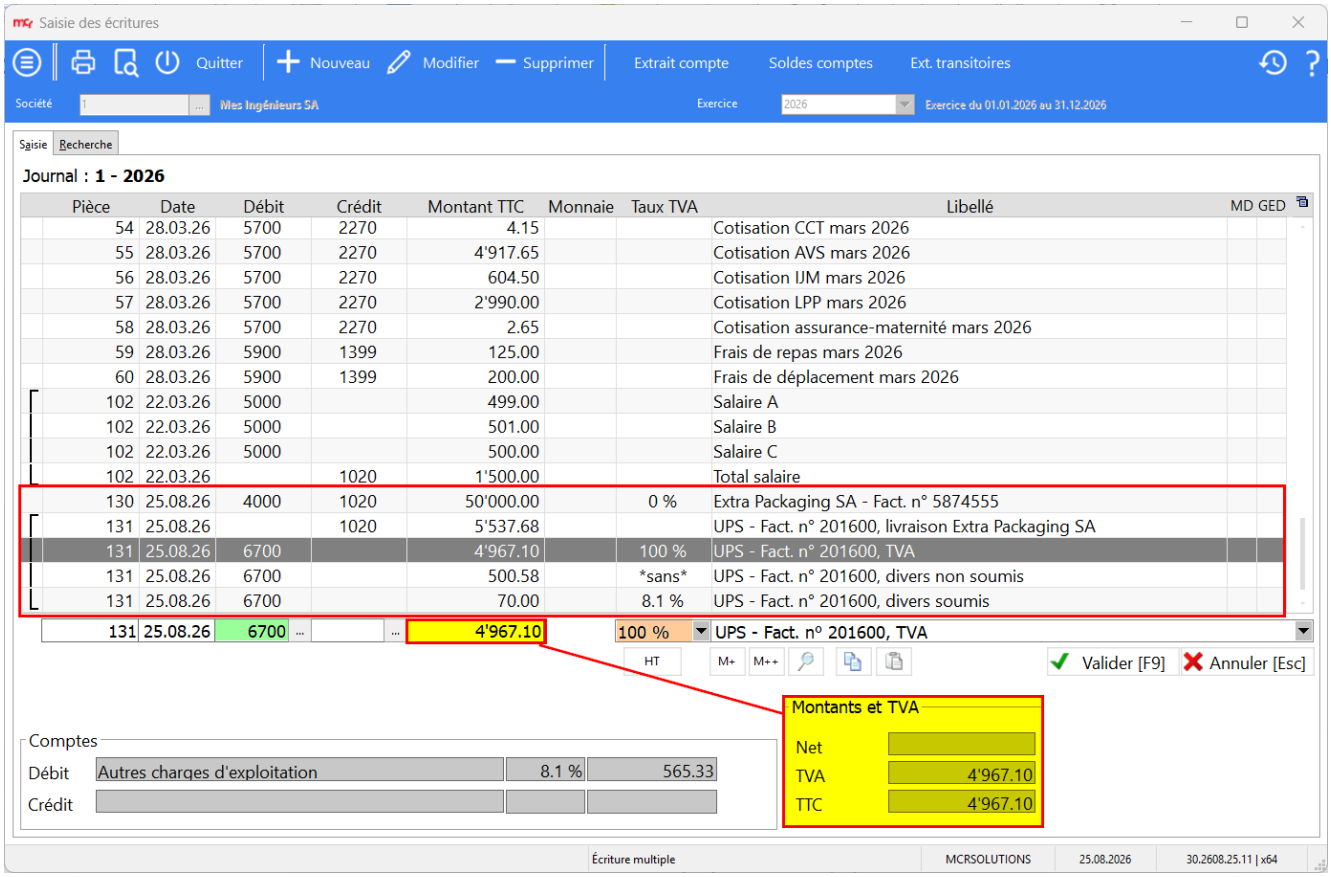

Pour que ces montants de TVA payés à la douane apparaissent sur le décompte TVA, il est nécessaire de les passer ***sur le compte de charges*** *correspondant avec le* ***taux TVA 100%****.*

Il n'est pas conseillé d'utiliser directement les comptes de TVA à récupérer (ex. 1170 et 1171) car ces écritures n'apparaissent pas dans le décompte TVA (risque d'erreurs).

Selon l'exemple précédent, malgré la sélection du compte "6700 Autres charges d'exploitation", aucun montant ne sera comptabilisé dans ce compte. La totalité du montant correspond au montant de la TVA payée par le transporteur sera comptabilisée dans le compte de TVA lié au compte 6700.

Pour savoir dans quel compte de TVA le montant sera comptabilisé, il faut aller voir comment le compte de charges est configuré dans le plan comptable.

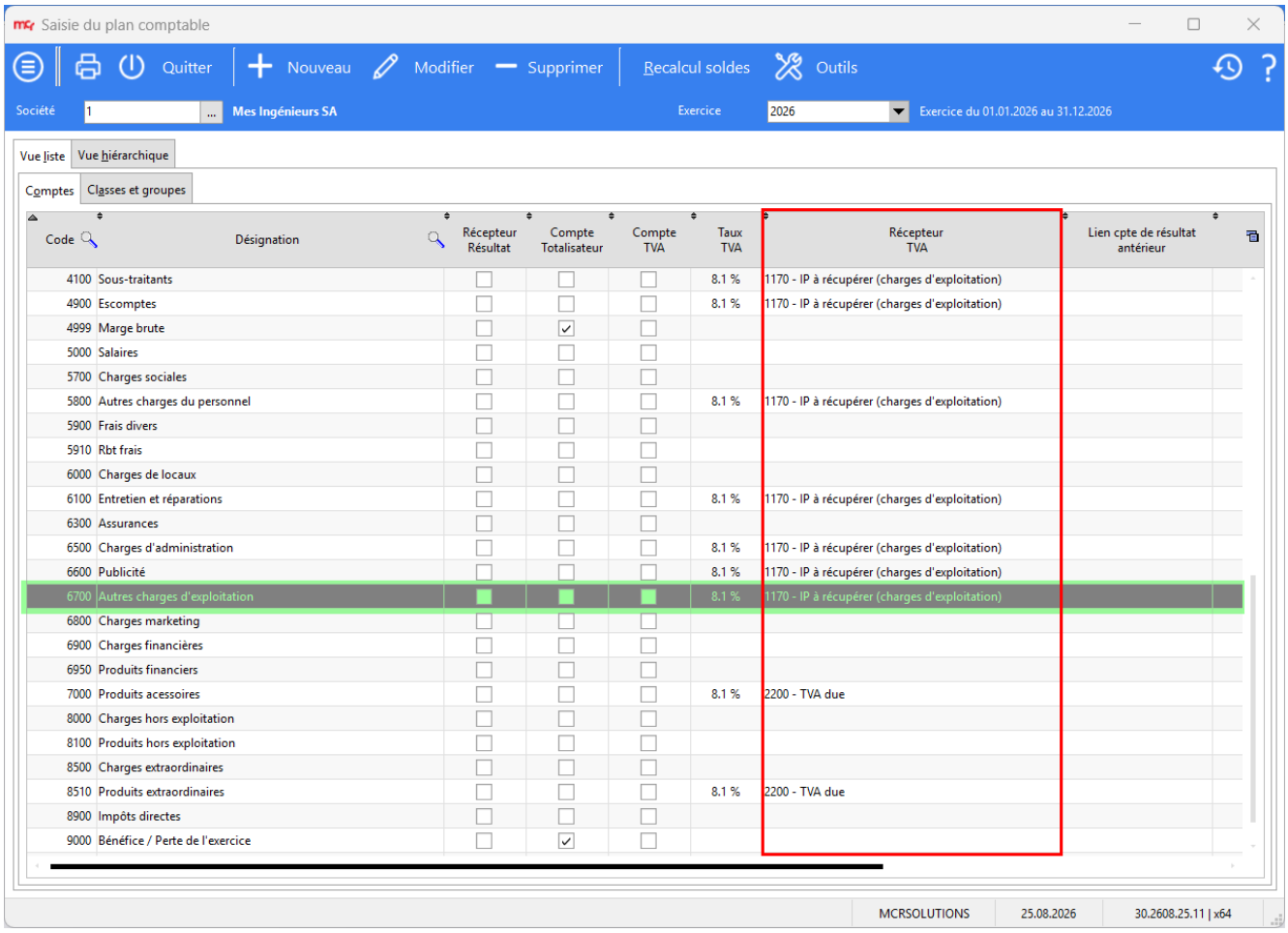

Code	Désignation	Récepteur Résultat	Compte Totalisateur	Compte TVA	Taux TVA	Récepteur TVA	Lien cpte de résultat antérieur
4100	Sous-traitants	☐	☐	☐	8.1 %	1170 - IP à récupérer (charges d'exploitation)	
4900	Escomptes	☐	☐	☐	8.1 %	1170 - IP à récupérer (charges d'exploitation)	
4999	Marge brute	☐	☑	☐			
5000	Salaires	☐	☐	☐			
5700	Charges sociales	☐	☐	☐			
5800	Autres charges du personnel	☐	☐	☐	8.1 %	1170 - IP à récupérer (charges d'exploitation)	
5900	Frais divers	☐	☐	☐			
5910	Rbt frais	☐	☐	☐			
6000	Charges de locaux	☐	☐	☐			
6100	Entretien et réparations	☐	☐	☐	8.1 %	1170 - IP à récupérer (charges d'exploitation)	
6300	Assurances	☐	☐	☐			
6500	Charges d'administration	☐	☐	☐	8.1 %	1170 - IP à récupérer (charges d'exploitation)	
6600	Publicité	☐	☐	☐	8.1 %	1170 - IP à récupérer (charges d'exploitation)	
6700	Autres charges d'exploitation	☐	☐	☐	8.1 %	1170 - IP à récupérer (charges d'exploitation)	
6800	Charges marketing	☐	☐	☐			
6900	Charges financières	☐	☐	☐			
6950	Produits financiers	☐	☐	☐			
7000	Produits acessoires	☐	☐	☐	8.1 %	2200 - TVA due	
8000	Charges hors exploitation	☐	☐	☐			
8100	Produits hors exploitation	☐	☐	☐			
8500	Charges extraordinaires	☐	☐	☐			
8510	Produits extraordinaires	☐	☐	☐	8.1 %	2200 - TVA due	
8900	Impôts directes	☐	☐	☐			
9000	Bénéfice / Perte de l'exercice	☐	☑	☐			

En regardant l'extrait de compte du compte 1170, on y retrouve les écritures avec les montants correspondants.

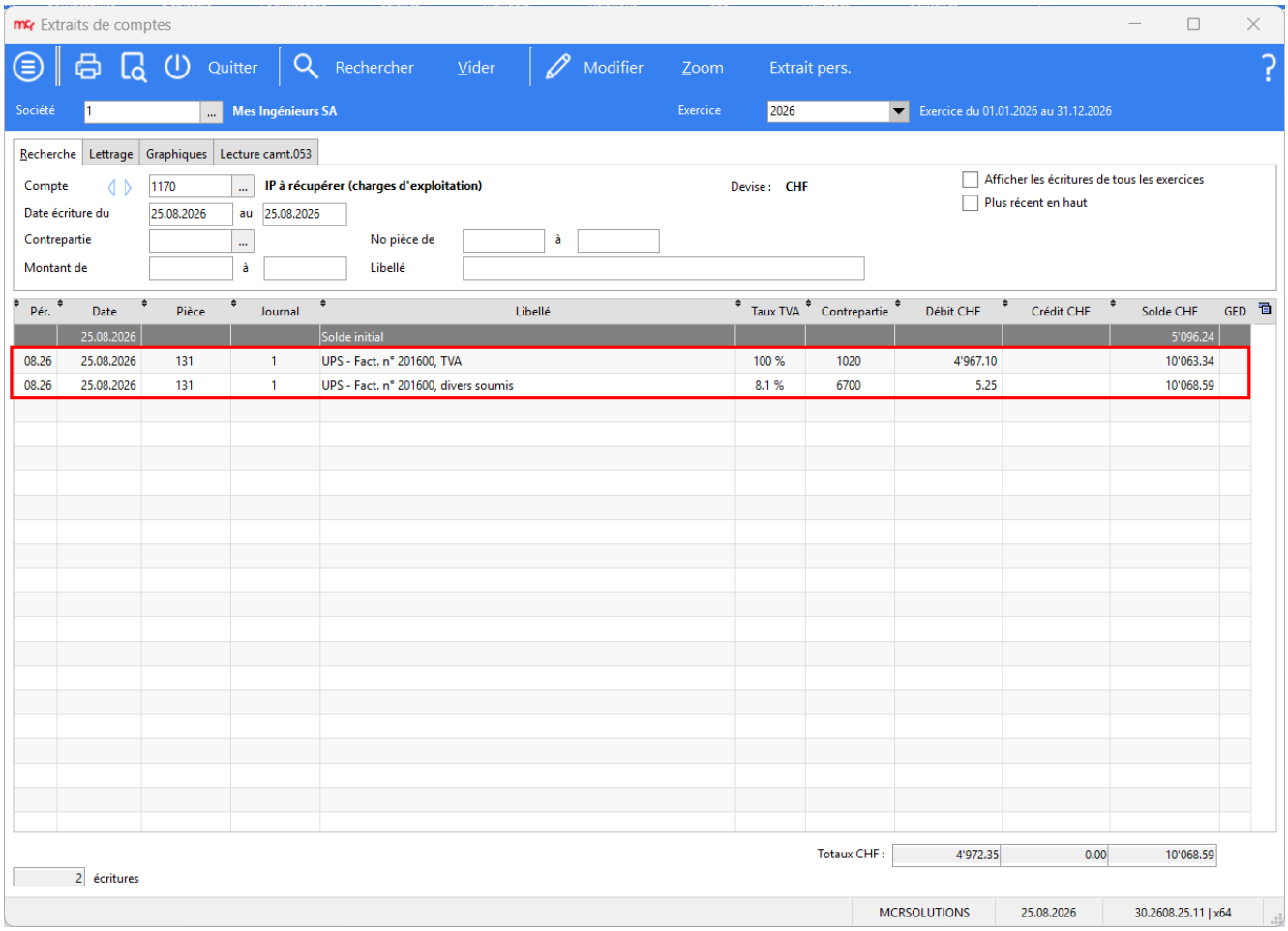

2 TVA payée à un garage lors d'une réparation de véhicule (facture transmise à l'assurance)

Conformément à la législation en vigueur en matière d'assurance, toute entreprise assujettie à la TVA est redevable de celle-ci et peut ensuite la récupérer lors de son décompte TVA.

Les factures de garagiste et autres prestataires sont généralement transmises directement aux assureurs qui, eux, ne paient pas la TVA.

Les montants de TVA sont dès lors facturés aux assurés qui ont ainsi la possibilité de se faire rembourser.

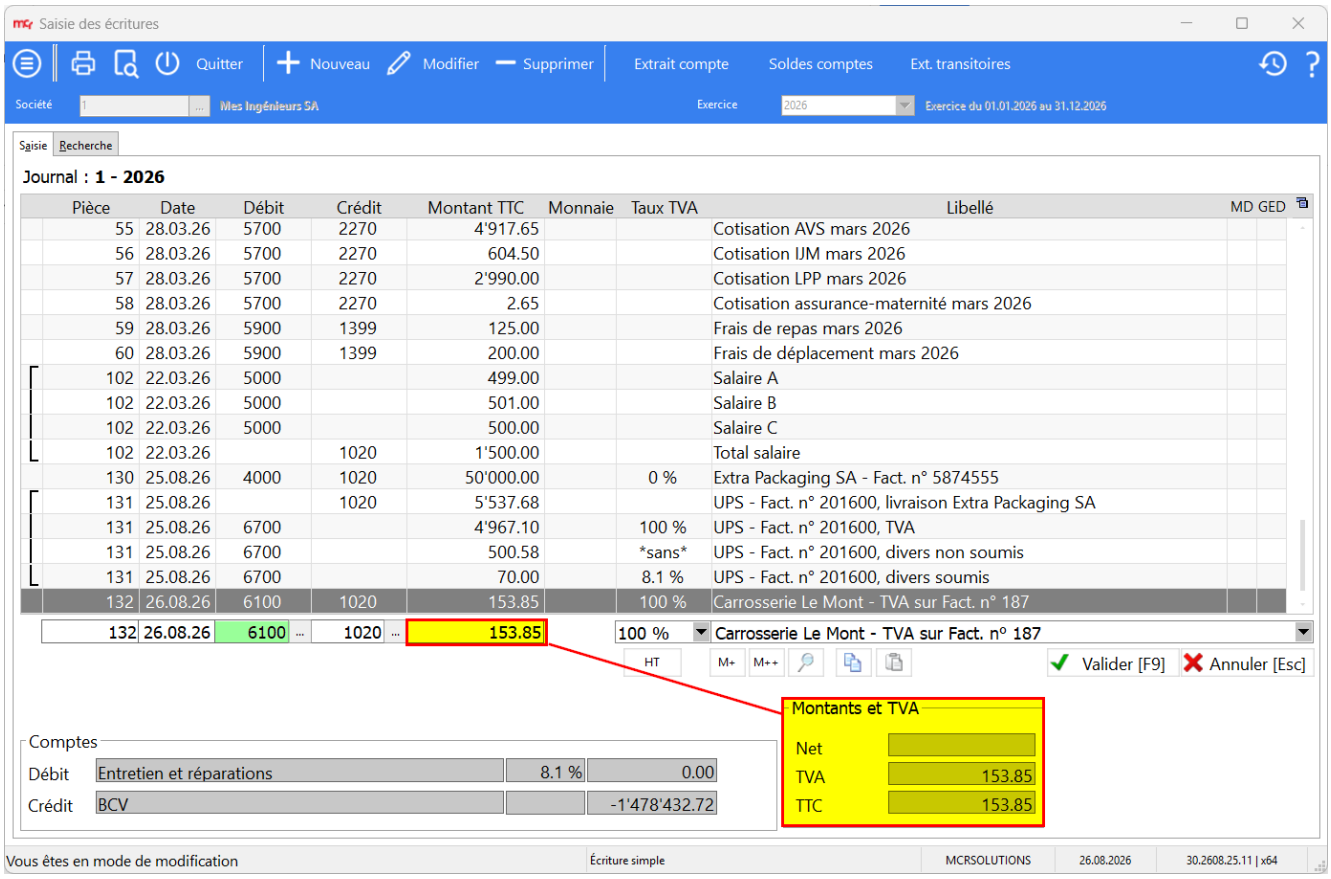

Le montant de la TVA payée directement au prestataire est à passer ***sur le compte de charges*** *correspondant avec le* ***taux TVA 100%****.*

3 TVA sur l'acquisition de prestations à l'étranger

La TVA sur les prestations et les livraisons soumises à la TVA fournies par des entreprises ayant leur siège à l'étranger doivent être payées par le destinataire. Si le destinataire est déjà inscrit au registre des assujettis, il doit déclarer toutes les acquisitions de prestations soumises à l'impôt sur les acquisitions sur le décompte TVA de la période pour laquelle il a effectué la transaction.

La TVA due peut cependant être reprise comme impôt préalable dans les décomptes, pour autant qu'elle soit en relation avec l'activité de l'entreprise.

Lors de la saisie des écritures, utiliser <u>une écriture ***multiple***</u> :

- la première ligne correspond au ***compte de liquidités*** pour le paiement (ou au compte créanciers)
- la deuxième correspond aux prestations qui doivent être saisies avec un ***taux de 0%*** car fournies par une entreprise sise à l'étranger, sur le ***compte de charges*** correspondant ("4000 – Charges diverses")
- ensuite, il faut compléter l'écriture avec les ***montants de TVA*** :
  - le montant total de la TVA sur le compte "4000 – Charges diverses" avec un ***taux de 100%*** pour qu'il soit comptabilisé dans le compte "1170 – IP à récupérer"
  - le montant total de la TVA sur le compte "7000 – Produits accessoires" avec un ***taux de 100%*** pour qu'il soit comptabilisé sur le compte "2200 – TVA due"

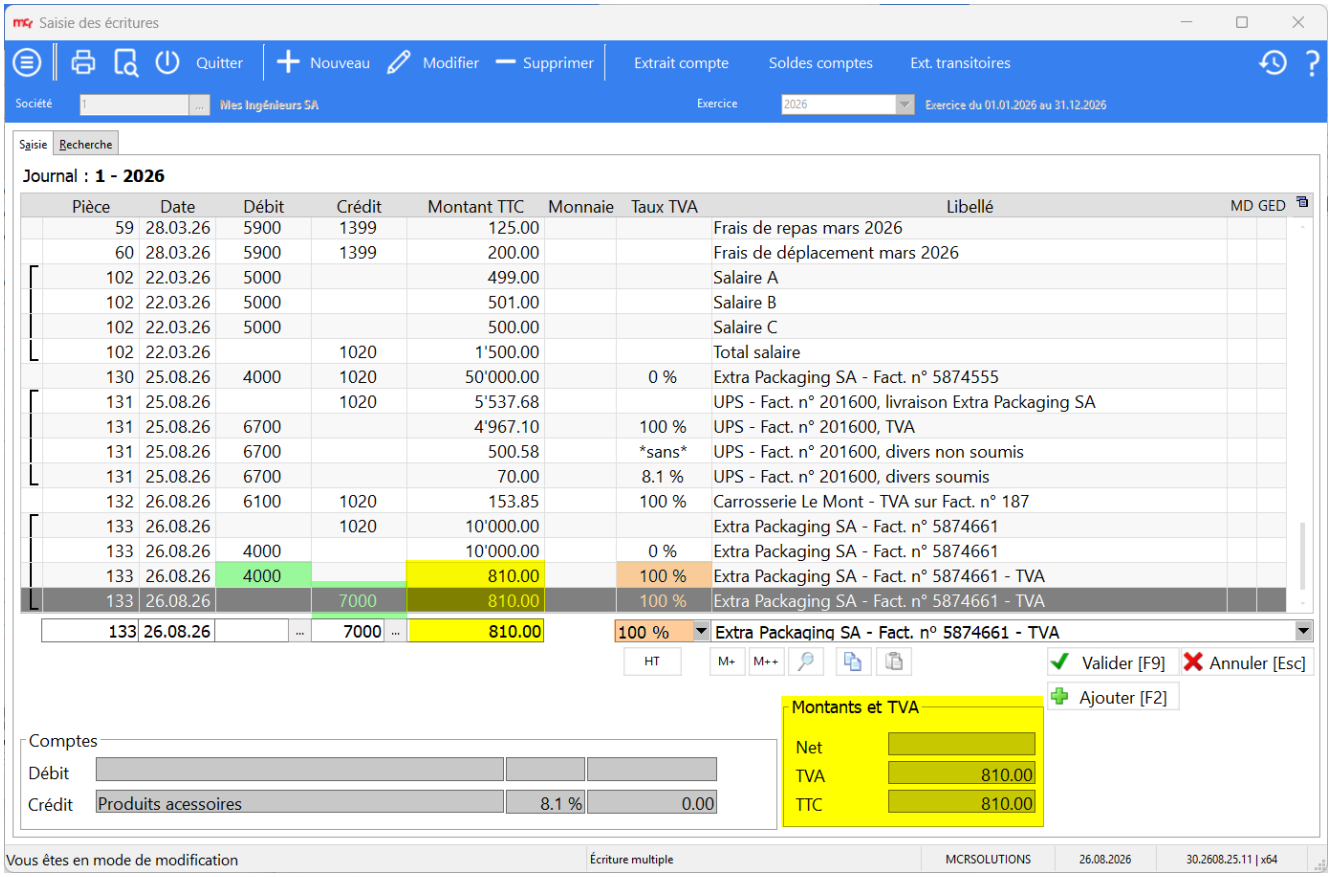

Les montants de la TVA sont comptabilisés directement dans les comptes de TVA liés aux comptes utilisés dans les lignes 3 et 4, selon la configuration du plan comptable.

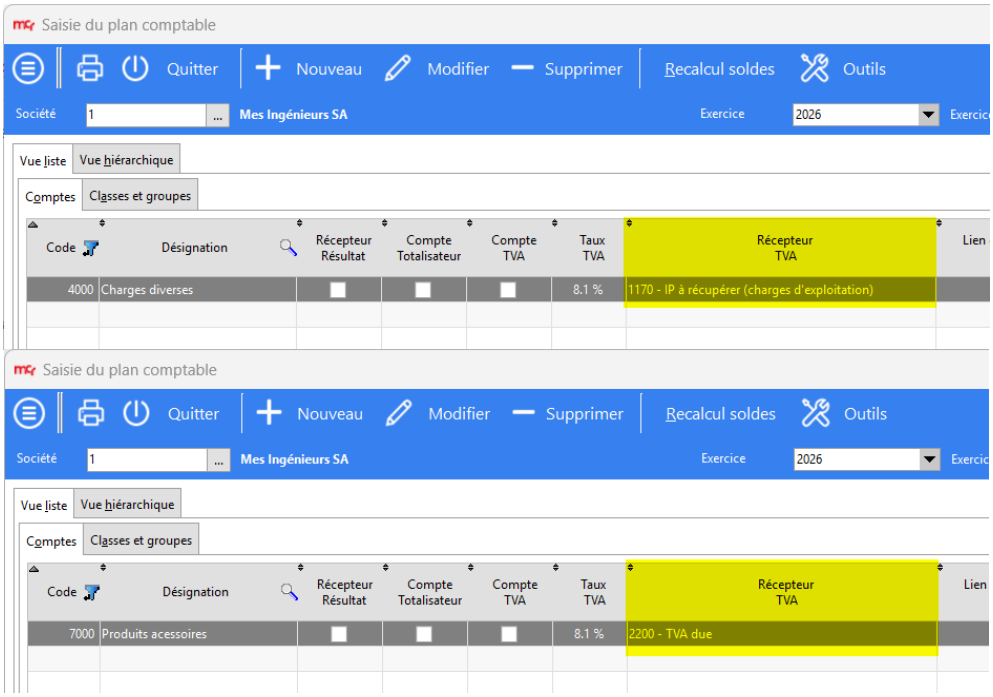

4 Configuration taux TVA 100%

Pour configurer le taux de TVA 100% indispensable pour la gestion des cas particuliers vus précédemment :

- Menu "Environnement" – "Taux TVA"
- Cliquer sur "Nouveau" et remplir les champs comme ci-dessous.

Veuillez vérifier que le "% pondération" est égal à 200 : c'est ce qui permet au programme de comptabiliser la totalité des montants des écritures saisies avec ce taux en tant que TVA pure.

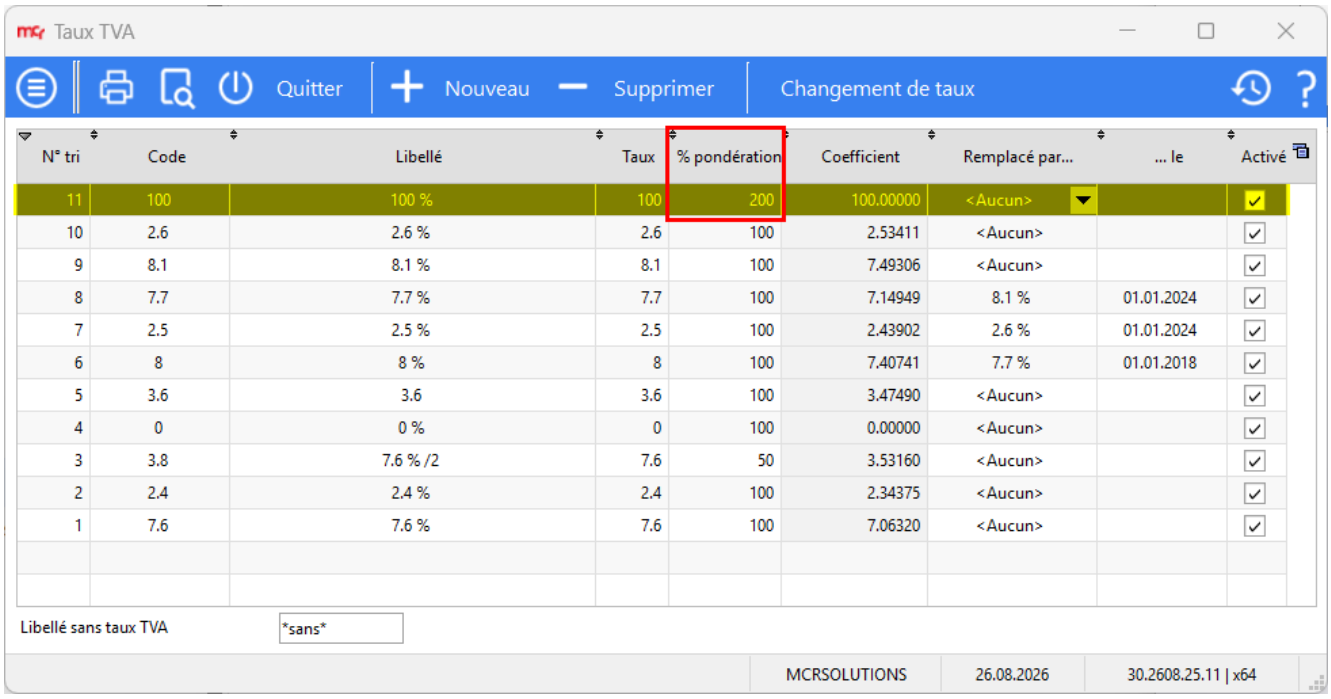

N° tri	Code	Libellé	Taux	% pondération	Coefficient	Remplacé par...	... le	Activé
11	100	100 %	100	200	100.00000	<Aucun>		☑
10	2.6	2.6 %	2.6	100	2.53411	<Aucun>		☑
9	8.1	8.1 %	8.1	100	7.49306	<Aucun>		☑
8	7.7	7.7 %	7.7	100	7.14949	8.1 %	01.01.2024	☑
7	2.5	2.5 %	2.5	100	2.43902	2.6 %	01.01.2024	☑
6	8	8 %	8	100	7.40741	7.7 %	01.01.2018	☑
5	3.6	3.6	3.6	100	3.47490	<Aucun>		☑
4	0	0 %	0	100	0.00000	<Aucun>		☑
3	3.8	7.6 % /2	7.6	50	3.53160	<Aucun>		☑
2	2.4	2.4 %	2.4	100	2.34375	<Aucun>		☑
1	7.6	7.6 %	7.6	100	7.06320	<Aucun>		☑

5 Décompte TVA

En gérant les différents cas selon les explications précédentes, toutes les écritures sont prises en considération dans le récapitulatif édité par le programme servant de base au décompte TVA.

Décompte TVA du 3ème trimestre 2026 Page 1/ 2

Société : 1 - Mes Ingénieurs SA

			Taux	Montant soumis	Montant HT	TVA à récuperer	TVA due
1170	**IP à récupérer (charges d'exploitation)**						
	4000	Charges diverses	0 %	60'000.00	60'000.00		
	4000	Charges diverses	100 %	810.00	0.00	810.00	
	6100	Entretien et réparations	100 %	153.85	0.00	153.85	
	6700	Autres charges d'exploitation	100 %	4'967.10	0.00	4'967.10	
	6700	Autres charges d'exploitation	8.1 %	70.00	64.75	5.25	
				66'000.95	60'064.75	5'936.20	
2200	**TVA due**						
	7000	Produits acessoires	100 %	810.00	0.00		810.00
				810.00	0.00		810.00
Récapitulatif par taux							
1170	IP à récupérer (charges d'exploitation)						
			0 %	60'000.00	60'000.00		
			100 %	5'930.95	0.00	5'930.95	
			8.1 %	70.00	64.75	5.25	
				66'000.95	60'064.75	5'936.20	
2200	TVA due						
			100 %	810.00	0.00		810.00
				810.00	0.00		810.00
	TOTAL					**5'936.20**	**810.00**

TVA à récupérer pour le 3ème trimestre : CHF 5'126.20

Les écritures sans TVA (taux *sans*) passées sur un compte lié à de la TVA s'impriment à la fin du décompte pour vérification.

Écritures exclues du champ de l'impôt : 3ème trimestre 2026 Page 2/ 2

Société : 1 - Mes Ingénieurs SA

Compte : 6700 - Autres charges d'exploitation

Date	Pièce	Libellé	Taux TVA	Contrepartie	Débit	Crédit
25.08.2026	131	UPS - Fact. n° 201600, divers non soumis	*sans*	1020	500.58	
				Totaux:	**500.58**	**0.00**